

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 06 FEVRIER 2025

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Patrick PROTHIAU,

Excusés :

Madame Annick LAPRAY qui donne pouvoir à Monsieur Emmanuel REY
Madame Marie-Claire BERTHIER qui donne pouvoir à Madame Françoise BUCHILLET
Madame Nathalie BUCHILLET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Monsieur Alain MALBEC qui donne pouvoir à Madame Sylviane BONNOT
Monsieur Benoît HUGUES qui donne pouvoir à Monsieur Fabrice PLANCHON

Absents :

Messieurs David BORDES et Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 janvier 2025 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 06 février 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Ouverture de crédits dans la limite du quart du budget 2024,

Monsieur le Maire rapporte qu'afin de permettre le paiement de factures d'investissement parvenant en mairie avant le vote du budget, il est possible de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de ces mêmes dépenses (déduction faite des dépenses liées au remboursement en capital de la dette).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cette ouverture de crédits.

- Vente du second logement de l'immeuble Picard,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un tiers souhaiterait acquérir ce logement moyennant la somme de 63 000.00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son aval pour la cession de ce bien à l'intéressée au prix de 63 000 euros, net vendeur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant et tout autre document lié à cette vente,

- dit que ce bien fera l'objet d'une sortie définitive de l'inventaire avec enregistrement de la moins-value.

- Etude de devis,

Régularisation d'un débit de fuite de l'Etang Neuf

Un premier devis a été reçu en Mairie mais d'autres seront demandés afin d'obtenir un comparatif.

Horodateur pour la vente des cartes de pêche

Pour rajouter une ligne concernant la vente des cartes de pêche annuelle pour les moins de 16 ans, Flowbird a établi un devis à 1 344.00 euros TTC.

La société Flowbird accepterait de faire un geste commercial si la commune adhérerait rapidement au contrat Easypark qui va venir remplacer l'actuelle application.

Le Conseil Municipal décide donc d'avoir la proposition du nouveau contrat avant de se prononcer sur ce sujet.

Horloge de commande pour l'Eglise de Marizy

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de ce programmeur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par la société PLAIRE d'un montant de 1 484.06 euros TTC et retient également la proposition pour la fourniture d'une antenne de radio-synchronisation assurant une horloge toujours à l'heure (même lors des changements d'heure été/hiver) pour un montant de 197.40 euros.

Cimetière de Marizy

Suite à la consultation lancée, le coût pour la reprise de 16 concessions (7 doubles et 9 simples) au cimetière de Marizy, un devis a été établi à 29 776.00 euros TTC par les Funèbres Ducarouge avec fourniture d'un ossuaire gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de budgétiser 15 000 euros sur l'exercice 2025 pour le relevage d'une huitaine de concessions qui s'opérera au niveau des cimetières de Saint Quentin, de Noireux et de Marizy.

Devis Desautel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient deux devis de la société Desautel :

- l'un pour la vérification du système de désenfumage de la salle des fêtes du Rousset pour 134.12 euros TTC,
- l'autre pour celle de la salle des fêtes de Marizy pour 115.16 euros TTC.

- Fixation de la prochaine date de réunion du Conseil Municipal

Cette dernière est fixée au vendredi 11 avril prochain et il sera notamment question du vote du budget.

Il n'y aura pas de réunion en mai.

- Cimetières : actualisation du règlement – tarifs des concessions et taxes de superposition et de réduction,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- supprime les concessions d'une durée de 50 ans pour le colombarium,
- fixe les tarifs des concessions comme suit :
 - o 50 euros le m² pour les concessions de 15 ans,
 - o 100 euros le m² pour les concessions de 30 ans,
 - o 160 euros le m² pour les concessions de 50 ans,
- établit les tarifs des concessions pour le colombarium à :
 - o 450 euros la case pour une durée de 15 ans,
 - o 600 euros la case pour une durée de 30 ans.

- Chapelles et église

Après le constat d'une fuite d'eau ayant générée des dégâts à la chapelle de Noireux, il sera fait appel à un couvreur.

Les autels à l'église de Marizy sont fissurés et certains éléments du chauffage à gaz ne fonctionnent plus.

- Bail Etang Neuf,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le renouvellement de bail au profit du Gardon Noir, pour un montant de 1 578.00 euros au titre de l'année 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

- Achat d'un second aérateur,

Un devis sera demandé afin de doter l'étang du Rousset d'un second aérateur.

- Opérateurs de téléphonie,

Après avoir pris connaissance des devis parvenus en mairie, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de SFR pour un total mensuel de 159 euros H.T. en vue de la desserte des lignes des deux mairies, des deux salles des fêtes et de l'école.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats correspondants sous réserve de s'être assuré de la qualité du service après-vente.

- Questions et informations diverses

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe cette nouvelle redevance imposée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et selon le tarif qu'elle a elle-même défini, à 0.28 euros H.T. le mètre cube avec un coefficient de modulation fixé forfaitairement à 0.3 donc 0.084 euros H.T. le mètre cube.

Convention d'autorisation de passage et balisage permanent de circuit VTT

Les services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en partenariat avec l'association Cistudes VTT et la commune de Martigny le Comte ont créé deux circuits VTT dont une partie emprunte le territoire communal (au niveau de la départementale présente entre Martigny et Le Rousset-Marizy).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'adoption d'une convention en vue du balisage de ces circuits et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Demande pour parcelle située à Noireux

Alors que devait s'établir la vente de différentes parcelles d'un particulier à un tiers qui les exploite depuis 1982, situées au lieu-dit Le Chauda sur la commune déléguée du Rousset, le notaire chargé de la vente a constaté qu'une parcelle, incluse dans ces dernières, appartenait à la commune.

Cette parcelle est cadastrée section AO numéro et représente une superficie de 206 m².

Considérant la nécessité de régulariser la situation et dans l'optique de ne pas contrevenir à la vente engagée préalablement entre les deux particuliers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent la vente de la parcelle communale à l'acquéreur, moyennant l'euro symbolique.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de cession correspondant qui sera établi par l'office notarial Tardy-Mentré de Montceau Les Mines.

Divers

8 000 euros seront inscrits au budget 2025 pour l'achat d'un véhicule communal.

La séance est levée à 23 h 25.